

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE***Séance du 25 novembre 2003 à 20 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 14***Présents :**

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
	Mme LEMBERGER (Suppléante)		
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	-MME FISCHER	- BASTIAN

Invités :*MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.***Excusés :** *MM VONAU, LOGEL, WALTER, WEISBECKER, TROG*

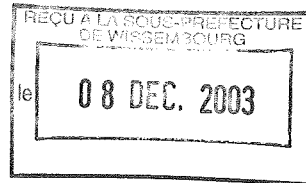
3) Travaux d'aménagement – Hôtel Thermal, Devis de Richard SIBLER.**Restructuration de l'ancien établissement thermal, travaux de mise en conformité et de sauvegarde :**

La mise au point définitive du projet de restructuration nécessitant plusieurs mois d'études, puis de négociations financières, il est important d'engager au plus vite certains travaux de sauvegarde et de mise aux normes afin d'assurer la conservation du bâtiment et de permettre l'accueil rapide des premières formations décentralisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de travaux de sauvegarde et de mise en conformité de la « maison des cybéliades » pour un coût estimé de 57 000 € pour les travaux de couverture et menuiseries extérieures et intérieures des bureaux et de 43 000 € pour les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée
- d'engager les consultations pour la conclusion d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre sans formalité préalable en vue de la réalisation des plans de détail, des études et de la conduite des travaux
- d'engager une consultation pour la conclusion d'un marché négocié sans formalité préalable de mission SPS

- d'engager les consultations de mise en concurrence simplifiée pour la réalisation des travaux selon le coût d'objectif fixé
- de charger le président de solliciter les subventions auprès de :
 - conseil général du Bas-Rhin au titre du taux modulé et de l'affectation des enveloppes globalisées 2003 et 2004
 - l'Etat au titre de la DGE pour la partie des travaux relative au siège de la communauté de communes
 - région Alsace et ADEME au titre des économies d'énergie



Pour copie conforme,
MERKWILLER-PECHELBRONN, le 3 décembre 2003
Le Président,
Armand BRACONNIER

